

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 284
publié le 23 septembre 2026**

Décisions émanant de l'administration générale (AG) 3

- Décision tarifaire modificative n°2026-68 AG du 23 juin 2026 -Tarif des actions de formation - Année universitaire 2026-20274
- Décision n°2026-84 AG du 24 août 2026 portant délégation de signature à la responsable administrative et financière du Centre Cnam Paris - Pôle gestion financière - Madame Rosette D' ALMEIDA.....6
- Décision n°2026-89 AG du 2 septembre 2026 portant délégation de signature à la déléguée générale de la Fondation du Cnam par intérim - Madame Pascale HEURTEL8
- Décision tarifaire modificative n°2026-90 AG du 4 septembre 2026 – Tarif des actions de formation – Année universitaire 2026-2027 11

Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF).....16

- Note de règlement n°2026-24/DNF du 16 septembre 2026 relative aux mesures transitoires concernant le Diplôme d'ingénieur Cnam, formation continue hors temps de travail (HTT)..... 17

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

Décision tarifaire modificative n°2026-68-AG

Tarif des actions de formation - Année universitaire 2026-2027

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;

Vu le règlement intérieur du Cnam ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2019 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement.

DECIDE :

Article 1 – Tarifs 2026-2027

Les tarifs suivants sont ajoutés :

Entité	Code formation Bédéo	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)	Code tarifaire Siscol	Contexte
EPN01	BTP212	Atelier de management de l'écoconstruction	1035	207	1	
RRVM	DUS0501B	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Informatique d'organisation et systèmes d'information (IOSI) parcours Technicien Développement, Sécurité et Exploitation En alternance	/	800	1	
RRVM	LP15701B	Licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels parcours Chef de Projet Développement, Sécurité et Exploitation en alternance	/	800	1	
RRVM	LP15702B	Licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels parcours Analyste Concepteur des Systèmes d'Information Web et BI en alternance	/	800	1	
RRVM	CPN4500A	Titre RNCP Niveau 5 Entrepreneur de petite entreprise	/	800	1	
RRVM	DSP0700A	Diplôme de spécialisation professionnelle Assistant Communication digitale	/	178	1	tarif pour accès hors convention avec les universités

Entité	Code formation BÉDÉO	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)	Code tarifaire Siscot	Contexte
RRVM	DSP0800A	Diplôme de spécialisation professionnelle Développement et exploitation de parcs informatiques	/	178	1	tarif pour accès hors convention avec les universités
RRVM	DSP0900A	Diplôme de spécialisation professionnelle Assistant Intégrateur web	/	178	1	tarif pour accès hors convention avec les universités
RRVM	DET1200A	Diplôme d'établissement bac + 1 secrétaire juridique et comptable	/	178	1	tarif pour accès hors convention avec les universités
RRVM	BCH3701A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Gestion	/	50	1	tarif 1ère année (statut FI) pour accès hors convention avec les universités
RRVM	BCH3701A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Gestion	/	150	2	tarif 2ème année (statut FC)
RRVM	BCH3701A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Gestion	/	150	3	tarif 3ème année (statut FC)
RRVM	BCH3702A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Droit	/	50	1	tarif 1ère année (statut FI) pour accès hors convention avec les universités
RRVM	BCH3702A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Droit	/	150	2	tarif 2ème année (statut FC)
RRVM	BCH3702A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Droit	/	150	3	tarif 3ème année (statut FC)
RRVM	BCH3704A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Informatique	/	50	1	tarif 1ère année (statut FI) pour accès hors convention avec les universités
RRVM	BCH3704A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Informatique	/	150	2	tarif 2ème année (statut FC)
RRVM	BCH3704A	Diplôme établissement Bachelor Transitions parcours Informatique	/	150	3	tarif 3ème année (statut FC)

Les tarifs suivants sont modifiés :

Entité	Code formation BÉDÉO	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)	Code tarifaire Siscot
EPN14	LG036C7A	Gestion immobilière	1760	/	1
EPN14	DRM224	Langue étrangère	1100	550	1

Article 2 – Validité de la présente décision

La présente décision tarifaire modifie et complète la décision tarifaire 2026-51-AG du 22 mai 2026.

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 23 juin 2026



L'administratrice générale

DÉCISION N° 2026 – 84 AG
portant délégation de signature à la responsable administrative et financière
du Centre Cnam Paris – Pôle gestion financière – madame Rosette D'ALMEIDA

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers - Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédicte),
Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers du 13 mars 2019 portant délégations du conseil d'administration à l'administrateur général,
Vu la décision n° 2026-0870 DRH en date du 17 juillet 2026 portant nomination de la responsable administrative et financière au Centre Cnam Paris – Pôle gestion financière à compter du 1^{er} février 2021,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Désignation de la délégataire

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du Centre Cnam Paris, délégataire, madame Rosette D'ALMEIDA, responsable administrative et financière au Centre Cnam Paris – Pôle gestion financière, reçoit délégation à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, pris dans les conditions décrites aux articles suivants.

Article 2 – En matière financière

2.1. Engagement de la dépense

Dans la limite d'un montant par opération de quatre-vingt-dix mille euros hors taxes (90.000 € HT), la responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité du CCP, quelle qu'en soit la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet, bordereau de régie d'avances, etc.).

Dans le cas où elle est applicable, cette délégation s'exerce conformément à la réglementation relative à la commande publique.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépenses concernant les baux immobiliers, les engagements de dépenses d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées aux recrutements des personnels.

2.2. Certification du service fait et autres actes d'exécution

La responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de :

- certifier les services faits relatifs aux dépenses concernant le CCP, ainsi que les états de liquidation des vacataires,
- signer les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement effectués conformément à l'article 2.1.

2.3. Ordres de mission

La responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les ordres de mission des personnes placées sous son autorité ou invitées dans le cadre des activités du CCP,
- les états de frais relatifs à l'ensemble des missions réalisées dans le cadre des activités du CCP.

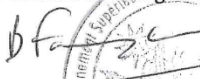
Cette délégation s'exerce dans le cadre de la réglementation définie par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, ainsi que par les titres 2 et 6 du décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

Article 3 – Exécution et date d'effet

La responsable administrative et financière au Centre Cnam Paris – Pôle gestion financière et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au lendemain de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 24 août 2026

L'administratrice générale


Bénédicte FAUVARQUE-COSSON



Diffusion :

- Madame Rosette D'ALMEIDA, responsable administrative et financière au Centre Cnam Paris – Pôle gestion financière

Copie à :

- Monsieur Benoît GAUSSIN, agent comptable
- Monsieur Florian CAHAGNE, directeur général des services
- Madame Muriel GROSBOIS, adjointe de l'administratrice générale en charge de la formation
- Madame Corinne VALEU, directrice du CCP
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières
- Monsieur Mathias LLORENS-GARCIA, directeur des ressources humaines

DÉCISION N° 2026 – 89 AG

Portant délégation de signature à la déléguée générale de la Fondation du Cnam par intérim –
madame Pascale HEURTEL

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment l'article 19,

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédicte),

Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam dans sa séance plénière du 13 mars 2019, portant délégations du conseil d'administration du Cnam à l'administrateur général du Cnam,

Vu la décision n° 2026-0964 DRH portant nomination de Mme Pascale HEURTEL en qualité de déléguée générale de la Fondation du Cnam par intérim,

DÉCIDE :

Article 1 — Désignation de la délégataire

Madame Pascale HEURTEL, déléguée générale de la Fondation du Cnam par intérim, reçoit délégation à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, pris dans les conditions décrites aux articles suivants.

Article 2 — Engagement de la dépense

Dans la limite d'un montant par opération de quatre-vingt-dix-mille euros hors taxes (90.000 € HT), la responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux activités de la Fondation du Cnam, quelle qu'en soit la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, bordereau de régie d'avances, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet etc.).

Dans le cas où elle est applicable, cette délégation s'exerce conformément à la réglementation relative à la commande publique.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépenses concernant les baux immobiliers, les engagements de dépenses d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées au recrutement de personnels.

Article 3 — Certification du service fait et autres actes d'exécution

La responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de certifier :

- les services faits relatifs à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Fondation du Cnam,
- les états de service fait des personnels permanents ou temporaires placés sous son autorité, sous forme de vacations et d'heures supplémentaires (administratives et techniques).

La responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement effectués conformément à l'article 2.

Article 4— Ordres de mission

La responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer :

- les ordres de mission des personnes placées sous son autorité ou invitées dans le cadre des activités de la Fondation du Cnam,
- les états de frais relatifs à l'ensemble des missions réalisées dans le cadre des activités de l'entité susmentionnée.

Cette délégation s'exerce dans le cadre de la réglementation définie par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, ainsi que par les titres 2 et 6 du décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

Article 5— Recettes

La responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer les actes relatifs aux recettes d'une valeur inférieure ou égale à vingt-mille euros toutes taxes comprises (20.000 € TTC). Cette délégation couvre les donations et legs en faveur de la Fondation du Cnam, à l'exception des donations et legs impliquant une affectation immobilière.

Article 6. – Conventions de stage

La responsable désignée à l'article 1^{er} de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer les conventions de stage établies à l'occasion de l'accueil de stagiaires au sein de la Fondation du Cnam, ainsi que les états liquidatifs et autres annexes afférentes.

Article 6 – Date d'effet

La directrice déléguée de la Fondation du Cnam par intérim et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 12 septembre 2026.

Fait à Paris, le 2 septembre 2026

L'administratrice générale


Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Conservatoire national
des arts et métiers

Diffusion à :

- Madame Pascale HEURTEL, directrice déléguée de la Fondation du Cnam par intérim

Copie :

- Monsieur Benoît GAUSSIN, agent comptable
- Monsieur Floriant CAHAGNE, directeur général des services
- Monsieur Mathias LLORENS-GARCIA, directeur des ressources humaines
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières

Conservatoire national
des arts et métiers

Décision tarifaire modificative n°2026-90-AG

Tarif des actions de formation - Année universitaire 2026-2027

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;

Vu le règlement intérieur du Cnam ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2019 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement.

DECIDE :

Article 1 – Tarifs 2026-2027

Les tarifs suivants sont ajoutés :

Entité	code formation BÉDÉO	libellé formation	tarif tiers financeur (€)	tarif individuel (€)	code tarifaire Siscol	contexte
CCP	CEJVAE	Jury VAE	800	/	1	
CFA-CNAM-IDF	LP11502B	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux En alternance	8384	/	1	
Cnam Entreprises	CC17800A	Certificat de compétences Orientation Bilan Insertion	4200	2100	1	
Cnam Entreprises	CC17900A	Certificat de compétence Référent et chargé de mission emploi et handicap	4565	2283	1	
Cnam Entreprises	CC17900A	Certificat de compétence Référent et chargé de mission emploi et handicap	4565	4565	2	
Cnam Entreprises	CC18100A	Certificat de compétence Gouvernance Publique	9600	9600	1	
Cnam Entreprises	DIU0400A	Diplôme inter-universitaire Humanités cliniques avec Sorbonne Université	6000	1800	1	
Cnam Entreprises	DIU0400A	Diplôme inter-universitaire Humanités cliniques avec Sorbonne Université	600	600	2	

Entité	code formation BéDéO	libellé formation	tarif tiers financeur (€)	tarif individuel (€)	code tarifaire Siscol	contexte
Cnam Entreprises	DU00700A	Diplôme d'Université Hypnose en Santé intégrative	5670	2985	1	
Cnam Entreprises	FCTI08	Créer des assistants intelligents pour automatiser son travail Baseline : Gagner du temps et automatiser son travail avec l'IA	630	630	1	
Cnam Entreprises	FCTI11	IA & Collectivités : Optimiser l'action publique avec l'intelligence artificielle	830	830	1	
Cnam Entreprises	FCTI12	Création Visuelle et Vidéo avec l'Intelligence Artificielle Générative	830	830	1	
Cnam Entreprises	FCTI13	Création de contenu multimédia avec l'intelligence artificielle générative	830	830	1	
Cnam Entreprises	FCTI14	Performance commerciale : maîtrisez l'entretien de négociation de A à Z	1490	1490	1	
Cnam Entreprises	FCTI15	Booster ma prospection commerciale - Déclencher l'envie, décrocher des RDV	790	790	1	
Cnam Entreprises	FCTI16	Vendre en visio avec aisance et efficacité Camera ON, Impact MAX	790	790	1	
Cnam Entreprises	FCTI17	L'intelligence relationnelle au cœur de l'expérience client	1490	1490	1	
Cnam Entreprises	FCTI18	Construire une stratégie d'expérience client : parcours, culture et performance	1590	1590	1	
Cnam Entreprises	FCTI19	Le management des grands comptes Fonction Key Account Manager	1990	1990	1	
Cnam Entreprises	FCTI20	Désamorcer les tensions clients et préserver la relation	1490	1490	1	
Cnam Entreprises	FCTI21	Prospecter sur LinkedIn : stratégie, réseau, impact	830	830	1	
Cnam Entreprises	FCTI22	L'art d'écrire pour le web	1450	1450	1	
Cnam Entreprises	FCTI23	Maîtriser l'écrit professionnel : un levier d'efficacité au quotidien	1450	1450	1	
Cnam Entreprises	FCTI24	Pitch, Présentation, Prise de Parole : Les fondamentaux pour convaincre	1450	1450	1	
Cnam Entreprises	FCTI25	Améliorer sa communication professionnelle avec « PROCESS COMMUNICATION MODEL® »	2090	2090	1	
Cnam Entreprises	FCTI26	Management de projets : méthodes, outils et posture de leader	1950	1950	1	
Cnam Entreprises	FCTI27	Maîtriser les fondamentaux de MS Project pour piloter vos projets	1490	1490	1	
Cnam Entreprises	FCTI28	Gestion de projet pour contributeurs	790	790	1	
Cnam Entreprises	FCTI29	Manager avec impact - les clés essentielles	1490	1490	1	
Cnam Entreprises	FCTI30	Manager efficacement dans un contexte interculturel	1490	1490	1	
Cnam Entreprises	FCTI31	Manager les générations : transformer les différences en levier de performance	1490	1490	1	
Cnam Entreprises	FCTI32	Conduire et Accompagner le Changement en Entreprise	1990	1990	1	
Cnam Entreprises	FCTI33	Connaître le référentiel ISO 9001 (niv1)	1344	1120	1	
Cnam Entreprises	FCTI34	Connaître le référentiel ISO 14001 (niv1)	1344	1120	1	
Cnam Entreprises	FCTI35	Déployer et animer un SMQ	2016	1680	1	

Entité	code formation Bédéo	libellé formation	tarif tiers financeur (€)	tarif individuel (€)	code tarifaire Sisco	contexte
Cnam Entreprises	FCTI36	Déployer et animer un SME	2016	1680	1	
Cnam Entreprises	FCTI37	Déployer et animer un SMSST	2016	1680	1	
Cnam Entreprises	FCTI38	Intégrer et piloter un SMI QSE	1344	1120	1	
Cnam Entreprises	FCTI39	Réaliser des audits internes	2016	1680	1	
Cnam Entreprises	FCTI40	Déployer et animer Qualiopi dans son organisation (en distanciel)	1344	1120	1	
Cnam Entreprises	FCTI41	Connaître le référentiel Qualiopi (en distanciel) - niv1	1344	1120	1	
Cnam Entreprises	FCTI42	Manager au quotidien : animer, arbitrer, faire grandir son équipe	1990	1990	1	
Cnam Entreprises	FCTI43	Diriger avec vision : stratégie, décision et dialogue social	1050	1050	1	
Cnam Entreprises	FCTI44	Chef de projet en 2,5 jours : méthode et outils pour réussir	1450	1450	1	
Cnam Entreprises	FCTI45	Travailler mieux, pas plus : méthode et outils numériques	1950	1950	1	
Cnam Entreprises	FCTI46	Tenir le cap en situation difficile : régulation et résolution de problèmes	1050	1050	1	
Cnam Entreprises	FCTI47	Mode projet : prévoir, sécuriser, rendre compte avec assurance	1850	1850	1	
Cnam Entreprises	FCTI48	Vaincre le trac et captiver son auditoire en utilisant les techniques du théâtre	1850	1850	1	
Cnam Entreprises	FCTI49	Réunions, entretiens, tensions : communiquer avec impact	1450	1450	1	
Cnam Entreprises	FCTI50	L'art de convaincre : argumentation, influence et négociation	1450	1450	1	
Cnam Entreprises	FCTI51	Mails et courriers efficaces : structurer son écrit, augmenté par l'IA	1450	1450	1	
Cnam Entreprises	FCTI52	De la prise de notes au compte rendu : synthétiser avec rigueur	1050	1050	1	
Cnam Entreprises	FCTI53	Éclairer la décision : concevoir des notes qui font mouche	1850	1850	1	
Cnam Entreprises	FCZ401	Découverte de la fatigue des matériaux	620	620	1	
Cnam Entreprises	FCZK20	Démarche fiabiliste pour la conception en fatigue	600	600	1	
Cnam Entreprises	FCZM40	Panorama de la fatigue des matériaux et des structures	2400	2400	1	
Cnam Entreprises	FCZM41	Le grenailage de précontrainte : une solution pour améliorer la tenue en fatigue de vos pièces	1700	1700	1	
Cnam Entreprises	FCZM43	Contraintes résiduelles : influence sur la durée de vie et la sécurité de vos pièces	2240	2240	1	
Cnam Entreprises	LG04101A	Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Formation et travail	4720	2360	1	
Cnam Entreprises	MCA001	La compta pour les managers	900	900	1	
Cnam Entreprises	MCA011	Décarbomez votre organisation	630	630	1	
Cnam Entreprises	MCA014	Comment faire passer des tests psychométriques ?	2100	2100	1	

Entité	code formation Bédéo	libellé formation	tarif tiers financeur (€)	tarif individuel (€)	code tarifaire Sisco	contexte
Cnam Entreprises	MCE005	Découvrez la micro-hydroélectricité cachée	530	530	1	
Cnam Entreprises	MCE008	Former avec les IA génératives	1120	1120	1	
Cnam Entreprises	MCE009	Lutter contre les fake news !	810	810	1	
Cnam Entreprises	MCE010	Intégrer les pratiques immersives XR dans sa pédagogie	1120	1120	1	
Cnam Entreprises	MCE017	L'intelligence artificielle au service de l'entrepreneuriat	420	420	1	
Cnam Entreprises	MCE022	Concevez et animez des formations inclusives	630	630	1	
Cnam Entreprises	MCE024	Éthique de l'Intelligence artificielle pour les organisations	870	870	1	
Cnam Entreprises	MCE026	Intégrer l'IAG dans sa pratique : des usages concrets pour son quotidien professionnel	560	560	1	
Cnam Entreprises	MCP001	Développer ma micro-entreprise	100	100	2	
Cnam Entreprises	MCP004	Prévenir l'absentéisme au travail	150	150	2	
Cnam Entreprises	EGS105	Initiation à la comptabilité et au contrôle de gestion appliqués aux E2SMS	1470	1470	1	
EPN09	MR107B52	Structurer et gérer des véhicules d'investissement collectif dans un environnement international	1200	/	1	
EPN15	MR16501A	Master Droit, économie et gestion mention marketing, vente parcours Intelligence marketing et entreprise responsable	920	460	41	tarif redoublement 1 UE
EPN15	MR16501A	Master Droit, économie et gestion mention marketing, vente parcours Intelligence marketing et entreprise responsable	1840	920	42	tarif redoublement 2 UE ou soutenance
EPN15	MR16501A	Master Droit, économie et gestion mention marketing, vente parcours Intelligence marketing et entreprise responsable	2760	1380	43	tarif redoublement 3 UE / tarif redoublement 1 UE ou soutenance

Les tarifs suivants sont modifiés :

Entité	Code formation Bédéo	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)	Code tarifaire Sisco
CCP	CEAVAE	Validation des acquis de l'expérience	1900	1232	1
Cnam Entreprises	FCTI03	Manager à l'ère de l'IA Baseline : Transformer ses pratiques pour mieux décider et gagner en efficacité	630	630	1
Cnam Entreprises	FCTI04	Le marketing à l'ère de l'IA Baseline : Faire les bons choix pour optimiser ses performances et l'expérience client	630	630	1
Cnam Entreprises	FCTI06	Réussir sa prospection commerciale grâce à l'IA Baseline : Pour atteindre ses objectifs	630	630	1
Cnam Entreprises	FCTI07	Optimiser sa réponse à appel d'offres grâce à l'IA Baseline : Transformer ses réponses en succès	630	630	1
Cnam Entreprises	PST120	Psychodynamique et psychopathologie du travail	2035	1333	2
EPN09	MR107B42	Piloter des stratégies d'investissement et de gestion de portefeuille	900	/	1
EPN09	MR107B43	Analyser les crypto-actifs et les innovations dans les services de paiement	900	/	1
EPN09	MR107B51	Structurer et piloter des opérations de fusions-acquisitions, de financements structurés et de capital-investissement	1200	/	1
EPN09	MR107B62	Intégrer les approches durables et les outils de data science dans la gestion d'actifs	1200	/	1

Entité	Code formation Bédéo	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)	Code tarifaire Sisco
EPN09	MR107B81	Développer une expertise professionnelle et analytique intégrant les enjeux juridiques et fiscaux de l'entreprise	2400	/	1
EPN09	MR107B82	Développer une expertise professionnelle et analytique en gestion d'actifs	3300	/	1
EPN09	MR107B83	Développer une expertise professionnelle et analytique dans les innovations financières et durables	3600	/	1
EPN15	MR16501A	Master Droit, économie et gestion mention marketing, vente parcours Intelligence marketing et entreprise responsable	3400	1700	2
INTEC	MR05100B	Master Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle - Audit En apprentissage ou à distance	4000	3000	6

Article 2 – Validité de la présente décision

La présente décision tarifaire modifie et complète la décision tarifaire 2026-51-AG du 22 mai 2026.

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 4 septembre 2026



L'administratrice générale

Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF)

NOTE DE REGLEMENT N°2026-24/DNF

**Relative aux mesures transitoires concernant le
Diplôme d'ingénieur Cnam, formation continue hors temps de travail (HTT)**

Plan de la note

- 1. Principes généraux
- 2. Évolutions générales de la maquette et modalités de validation
- 3. Évolutions des parcours de spécialité
- 4. Mise en œuvre progressive de la maquette et mesures transitoires
- 5. Annexe – Maquettes Diplôme d'ingénieur du Cnam HTT 2024-2026 et 2026-2027

1. Principes généraux

À compter de la rentrée universitaire 2026, la maquette de la formation d'ingénieur en formation continue hors temps de travail (HTT) évolue afin de renforcer certaines compétences attendues des ingénieurs diplômés du Cnam, notamment dans les domaines des **transitions écologiques, des sciences humaines, économiques et sociales (SHES), de l'international, de l'innovation, de la recherche et de l'expérience professionnelle.**

Ces évolutions s'inscrivent dans la démarche d'amélioration continue conduite par l'EiCnam afin de faire évoluer ses formations en cohérence avec les attentes de la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Les compétences attendues peuvent être satisfaites selon différentes modalités prévues par la réglementation du Cnam

: par l'obtention d'unités d'enseignement (UE) ou d'unités d'activité (UA), par la reconnaissance d'acquis, à savoir la validation des études supérieures (VES) et/ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les unités d'enseignement (UE) et les unités d'activité (UA) déjà validées demeurent définitivement acquises et capitalisables.

Les mesures transitoires présentées dans ce document ont pour objectif d'assurer une mise en œuvre progressive de cette évolution, tout en garantissant la continuité des parcours engagés et la prise en compte des acquis déjà validés.

2. Evolutions générales de la maquette et modalités de validation

La nouvelle maquette conserve l'architecture générale du cursus HTT tout en renforçant plusieurs compétences aujourd'hui attendues des ingénieurs diplômés du Cnam.

Les principales évolutions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Les nouvelles exigences de la maquette sont mises en œuvre progressivement.

Lorsque leur déploiement nécessite une ouverture progressive des unités d'enseignement ou une adaptation des parcours, les modalités transitoires applicables sont précisées au chapitre 4.

Domaine	Principales évolutions
Transitions écologiques	Intégration d'une UE en lien avec la RSE de 3 ECTS. Pour les élèves admis à l'EiCnam à compter du 1er septembre 2027, cette UE devient un prérequis d'admission au cursus ingénieur (semestre 5)
International	Création d'une UE dédiée aux dimensions internationale et interculturelle venant compléter les compétences développées dans le mémoire d'ingénieur (semestre 9)
Innovation	Renforcement des enseignements consacrés à l'innovation et à l'entrepreneuriat (semestre 8)
Recherche	Évolution de l'ancienne UE « Information et communication pour l'ingénieur - Oral probatoire » vers une UE d'initiation à la recherche

	(semestre 9)
Expérience professionnelle	Structuration progressive de l'expérience professionnelle au travers de trois unités d'activité réparties sur l'ensemble du cursus
Mémoire d'ingénieur	Le mémoire représente désormais 30 ECTS. Son guide est actualisé afin de préciser les attendus académiques et d'intégrer les dimensions internationale et RSE.

Les maquettes HTT applicables sont disponibles en annexe 1.

Pour chacune de ces évolutions, les modalités de validation applicables aux élèves admis à l'EiCnam déjà engagés dans le cursus sont précisées ci-après.

2.1 Transitions écologiques et responsabilité sociétale et écologique (RSE)

L'ensemble des élèves doit justifier de l'acquisition des compétences relatives aux transitions écologiques et à la responsabilité sociétale.

Cette exigence est satisfaite par la validation d'une UE de 3 ECTS. L'UE « Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir » (TED001) constitue l'UE de référence. Cependant, afin de tenir compte des spécificités disciplinaires, d'autres unités d'enseignement peuvent être reconnues par les responsables nationaux de spécialité comme répondant à cette exigence, notamment l'UE « Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir »

(HSE133). Ces UE sont spécifiées dans le syllabus de chacune des spécialités.

Pour les élèves déjà admis à l'EiCnam et pour les admissions ayant lieu durant l'année 2026-2027, les modalités de satisfaction de cette exigence sont précisées au chapitre 4.

2.2 Sciences humaines, économiques et sociales (SHES)

La nouvelle maquette prévoit la validation de 12 ECTS en sciences humaines, économiques et sociales.

Ces 12 ECTS sont normalement constitués :

- D'une ou plusieurs UE SHES proposées par la spécialité, représentant 6 ECTS ;
- De l'UE « Innovation » (ENG270 - 3 ECTS) ;

- De l'UE « Management interculturel » (MSE212 - 3 ECTS).

Ces nouvelles dispositions relatives aux sciences humaines, économiques et sociales (SHES) font l'objet d'une mise en œuvre progressive. Les auditeurs ne pourront être pénalisés par l'absence d'ouverture de certaines unités d'enseignement au sein de leur spécialité.

Les modalités retenues pour satisfaire à cette exigence pendant la période transitoire sont précisées au chapitre 4.

2.3 International

La nouvelle maquette prévoit une unité d'enseignement dédiée à la dimension internationale : « Management interculturel » (MSE212). L'unité d'activité « Activités liées à l'international » (UATN01) validée dans le cadre de la maquette antérieure est reconnue en équivalence de cette unité d'enseignement.

2.4 Initiation à la recherche

La nouvelle maquette remplace l'UE « Information et communication pour l'ingénieur – Oral probatoire » par l'UE « Initiation à la recherche ». L'UE validée dans le cadre de la maquette antérieure est reconnue comme satisfaisant à cette nouvelle exigence.

2.5 Expérience professionnelle

La nouvelle maquette prévoit une validation progressive de l'expérience professionnelle au travers de trois unités d'activité (UA) réparties sur l'ensemble du cursus. Elle demeure appréciée à deux étapes structurantes du parcours que sont l'admission à l'EiCnam et la soutenance du mémoire d'ingénieur.

3. Évolutions des parcours de spécialité

Au-delà des évolutions communes à l'ensemble des formations HTT, chaque spécialité peut être amenée à faire évoluer ses parcours afin de prendre

en compte les évolutions scientifiques, technologiques, réglementaires ou de besoins en compétences. Lorsque ces évolutions conduisent à modifier le contenu d'un parcours, des équivalences peuvent être définies afin de garantir la continuité des parcours déjà engagés. Pour chaque spécialité concernée, le responsable national publie les évolutions spécifiques de la maquette ainsi que les équivalences retenues entre les anciennes et les nouvelles unités d'enseignement et/ou d'activité.

4. Mise en œuvre progressive de la maquette – Mesures transitoires

Les dispositions du présent chapitre organisent la mise en œuvre progressive de la maquette 2026-2027 afin de garantir la continuité des parcours engagés et de tenir compte du calendrier de déploiement des nouvelles unités d'enseignement.

Elles précisent :

- Les conditions d'admission applicables pendant la première année de déploiement de la nouvelle maquette ;
- Les modalités de mise en œuvre progressive des nouvelles exigences en sciences humaines, économiques et sociales (SHES) ;
- Les conditions de poursuite des parcours des élèves déjà admis à l'EiCnam avant l'entrée en vigueur de ce changement de maquette.

Les principales situations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Mesures

Transitoires

Direction nationale des formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

le cnam

ADMISSION et DIPLOMATION EiCnam - COMPÉTENCES SHES ET TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES (RSE)

Comment les valider selon ma situation ?

Admission à l'EiCnam		Diplomation EiCnam	Compétences SHES : comment les valider ?	Compétences transitions écologiques (RSE) : comment les valider ?
Élèves admis avant le 01/09/2026	Pré-requis de la maquette applicable lors de l'admission	Diplomation jusqu'au 31/08/2029 selon les conditions de diplomation applicables à la maquette 2025/2026	Selon la maquette de référence 2025/2026 : • 12 ECTS au choix selon la liste reconnue par la spécialité	Application intégrale de la maquette de référence 2025/2026 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • Pas d'UE RSE obligatoire à valider
	Pré-requis de la maquette applicable lors de l'admission	Diplomation à compter du 01/09/2029 selon les conditions de diplomation applicables à la maquette 2026/2027	Application intégrale des exigences de la maquette de référence 2026/2027, soit 12 ECTS à valider comme suit : • une ou plusieurs UE SHES proposées par la spécialité (6 ECTS) ; • l'UE « Innovation » ENG270 (3 ECTS) ; • de l'UE « Management interculturel » MSE212 (3 ECTS).	Application intégrale de la maquette de référence 2026/2027 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • UE RSE obligatoire à valider, par ex : TED001 ou HSE 133, ou toute autre UE reconnue par la spécialité
Élèves admis entre le 01/09/2026 et le 31/08/2027	Mesures transitoires L'UE RSE n'est pas exigée comme prérequis d'admission, mais sera exigée pour la diplomation	Diplomation jusqu'au 31/08/2029 selon les conditions de diplomation applicables à la maquette 2025/2027 avec les mesures transitoires prévues	Mesures transitoires : selon la maquette de référence 2025/2026 : • 12 ECTS au choix selon la liste reconnue par la spécialité	Application intégrale de la maquette de référence 2026/2027 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • UE RSE obligatoire à valider, par ex : TED001 ou HSE 133, ou toute autre UE reconnue par la spécialité
	Mesures transitoires L'UE RSE n'est pas exigée comme prérequis d'admission, mais sera exigée pour la diplomation	Diplomation à compter du 01/09/2029 selon les conditions de diplomation applicables à la maquette 2026/2027	Application intégrale des exigences de la maquette de référence 2026/2027, soit 12 ECTS à valider comme suit : • une ou plusieurs UE SHES proposées par la spécialité (6 ECTS) ; • l'UE « Innovation » ENG270 (3 ECTS) ; • de l'UE « Management interculturel » MSE212 (3 ECTS).	Application intégrale de la maquette de référence 2026/2027 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • UE RSE obligatoire à valider
Élèves admis à compter du 01/09/2027	Selon les conditions applicables à la maquette 2026/2027 L'UE RSE est exigée comme prérequis d'admission	Diplomation à compter du 1er septembre 2028 selon les conditions applicables à la maquette 2026/2027	Application intégrale des exigences de la maquette de référence 2026/2027, soit 12 ECTS à valider comme suit : • une ou plusieurs UE SHES proposées par la spécialité (6 ECTS) ; • l'UE « Innovation » ENG270 (3 ECTS) ; • de l'UE « Management interculturel » MSE212 (3 ECTS).	Application intégrale de la maquette de référence 2026/2027 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • L'UE RSE a été validée lors de l'admission

Les situations individuelles qui ne relèveraient pas des dispositions prévues par le présent document sont examinées par le responsable national de la spécialité concernée, dans le respect du règlement des études de l'EiCnam.

4.1 Poursuite des parcours des élèves admis avant le 1er septembre 2026

Les élèves admis à l'EiCnam avant le 1er septembre 2026 disposent d'une période transitoire, courant jusqu'au 31 août 2029, pour remplir l'ensemble des conditions de diplomation prévues par la maquette 2025/2026

Cette période leur permet de :

- Finaliser les unités d'enseignement et d'activité restant à valider, notamment le mémoire d'ingénieur ;
- Obtenir la certification en langue anglaise requise ;
- Accomplir les formalités administratives nécessaires à la présentation de leur dossier devant le jury national de diplomation.

À compter du 1er septembre 2029, les élèves admis à l'EiCnam avant le 1er septembre 2026 et qui n'ont pas satisfait aux conditions de diplomation prévues par la maquette de référence 2025/2026 relèvent des conditions de diplomation de la maquette de référence 2026/2027.

4.2 Admission au cursus pendant l'année universitaire 2026-2027

Les dispositions du présent article s'appliquent aux dossiers de candidature présentés à un jury d'admission de l'EiCnam entre le 1er septembre 2026 et le 31 août 2027.

Pendant cette période, la validation d'une unité d'enseignement relative aux transitions écologiques et à la responsabilité sociétale n'est pas exigée comme prérequis d'admission au cursus ingénieur.

Lorsque cette exigence n'est pas déjà satisfaite, notamment par validation des acquis ou par la validation d'une unité d'enseignement reconnue par le responsable national de la spécialité, elle devra être satisfaite avant la délivrance du diplôme.

4.3 Admission au cursus à compter de l'année universitaire 2027-2028

A compter de l'année universitaire 2027-2028, la validation d'une unité d'enseignement relative aux transitions écologiques et à la responsabilité sociétale devient un prérequis d'admission au cursus ingénieur.

4.4 Mise en œuvre progressive des exigences en sciences humaines, économiques et sociales (SHES)

Afin de tenir compte du calendrier de déploiement des nouvelles unités d'enseignement au sein des différentes spécialités, les nouvelles exigences relatives aux sciences humaines, économiques et sociales sont mises en œuvre progressivement.

Pour les élèves admis avant le 01/09/2026 et dont la diplomation intervient au plus tard le 31/08/2029, et pour les élèves admis entre le 01/09/2026 et le 31/08/2027 et dont la diplomation intervient au plus tard le 31/08/2029, l'exigence de 12 ECTS en SHES peut être satisfaite par la validation des unités d'enseignement reconnues par le responsable national de la spécialité conformément à l'organisation pédagogique de la maquette 2025/2026.

5. Annexe

Annexe 1 – Maquettes Diplôme d'ingénieur du Cnam HTT 2024-2026 et 2026-2027

Fait à Paris 16 septembre 2026

Pour l'Administratrice générale empêchée
et par délégation,
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Case courrier 4DNF01

tél. 01 58 80 86 81 fax 01 58 80 84 04 www.cnam.fr

8 sur 10

Annexe 1 – Maquettes Diplôme d'ingénieur du Cnam HTT 2024-2026 et 2026-2027

MAQUETTE 2024-2026

Sem. 5	UE « Tronc commun » 15 ECTS			UE d'anglais 6 ECTS	UE « Information et communication scientifique » 3 ECTS	UE de spécialité 6 ECTS	30 ECTS
Sem. 6	UAEP04 « Expérience professionnelle » 18 ECTS				UE de spécialité 12 ECTS		30 ECTS
Admission EiCnam							
Sem. 7	UE de spécialité 30 ECTS						30 ECTS
Sem. 8	UE « Information et communication pour l'ingénieur - Oral probatoire » 3 ECTS	UE SHES au choix 6 ECTS	UE ENG210 « Ingénieur de demain » 6 ECTS	UATN01 « Activités à l'international » 3 ECTS	UE de spécialité 12 ECTS		30 ECTS
Sem. 9 et Sem. 10	UAEP03 « Expérience professionnelle » 15 ECTS			UE SHES au choix 6 ECTS			60 ECTS
	UA2B30 Certification anglais B2						
	UA « Mémoire ingénieur » 39 ECTS						

UE « Métier » et UA Mémoire
UE SHES
UA « Expérience professionnelle »

MAQUETTE APPLICABLE AU 01/09/2026

Sem. 5	UE « Tronc commun » 15 ECTS			UE de spécialité 12 ECTS		UE liée aux enjeux RSE au choix selon la liste validée par la spécialité 3 ECTS	30 ECTS
Sem. 6	UE de spécialité 6 ECTS	UE d'anglais 6 ECTS	UE « Information et communication scientifique » 3 ECTS	UAEP05 « Expérience professionnelle » 15 ECTS			30 ECTS
	Admission EICnam						
Sem. 7	UE de spécialité 24 ECTS				UE SHES au choix 6 ECTS		30 ECTS
Sem. 8	UE de spécialité 12 ECTS		UE ENG270 « Innovation » 3 ECTS	UAEP06 « Expérience professionnelle » 15 ECTS			30 ECTS
Sem. 9	UE de spécialité 6 ECTS	UE ENG210 « Ingénieur de demain » 6 ECTS	UE « Initiation à la recherche » 3 ECTS	UE MSE212 « Management interculturel » 3 ECTS	UAEP07 « Expérience professionnelle » 12 ECTS		30 ECTS
	UA2B30 Certification anglais B2						
Sem. 10	UA « Mémoire ingénieur » 30 ECTS						30 ECTS

UE « Métier » et UA Mémoire
UE SHES
UA « Expérience professionnelle »